

IB/dc/2020-2510

Monaco, le 15 septembre 2021

Information à l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables légaux

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire implique un respect strict, par l'ensemble des membres de la communauté éducative, des mesures sanitaires édictées par le Gouvernement Princier afin de lutter contre le développement de la propagation de la COVID-19.

Afin de préserver la santé et la sécurité de chacun, nous vous rappelons de :

- **Doter votre (vos) enfant(s) de masque** (à partir du CP) chaque jour de classe ;
- Devant l'établissement scolaire, **porter un masque, respecter les gestes barrières et éviter les attroupements** ;
- **Ne pas envoyer votre (vos) enfant(s) en classe** :
 - En cas de fièvre (38°C ou plus) ;
 - Ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez lui-même ou chez un membre de sa famille ;
 - Ou en cas de contact à risque élevé (sans masque) avec une personne positive à la COVID-19 (exemple : partage du lieu de vie, discussion à moins d'1 mètre, réunion en lieu clos...) ;
 - Ou en cas de positivité de votre/vos enfant(s) ou d'un membre composant le foyer, confirmée par un test PCR.

Je vous remercie de l'attention portée à ces mesures de prévention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Commissaire Général
chargé de la Direction de l'Éducation
Nationale, de la Jeunesse et des Sports


Isabelle BONNAL